

Oui et ses variantes en français: l'expression de l'accord dans les débats présidentiels de Catherine Kerbrat-Orecchioni

Abstract

This article is about the expression of agreement in a particular type of talk-in-interaction: debates occurring between the two ballots of French presidential elections. The main way of expressing agreement in French being the morpheme *oui*, we shall examine at first how the system of the three forms *oui/non/si* works in French (standard and non standard uses), which can give rise to some misunderstandings with people whose linguistic system is different. Then we shall wonder what are the values of *oui* and similar forms in these debates, according mainly to the type of speech act to which this form react; and finally, what are the functions of agreement in these exchanges which are fundamentally of a confrontational type.

Introduction

L'*accord* et l'*affirmation* étant fréquemment associés, voire confondus, dans l'imaginaire linguistique, on commencera par rappeler qu'il s'agit là de deux phénomènes distincts qui ne coïncident pas forcément: on peut fort bien marquer son accord en niant et son désaccord en affirmant. Par ailleurs, les deux couples notionnels affirmation/négation d'une part, et accord/désaccord d'autre part, ne sont pas passibles du même type d'approche, que l'on dira "modal" dans le premier cas (un énoncé est affirmatif dès lors qu'il décrit un état de choses positif) et "*interactionnel{le?}*" dans le second (puisqu'on ne peut parler d'accord qu'à propos d'un énoncé réactif, pris dans une structure d'échange). Étant donné que je me trouve personnellement engagée dans une approche de type *interactionnel*, c'est à l'expression de l'accord que je vais ici m'intéresser, et plus précisément au morphème *oui* pour les raisons suivantes: (i) Les liens entre l'accord et *oui* sont consubstantiels: le moyen par excellence d'exprimer un accord c'est de dire *oui*, et la valeur par excellence de *oui* c'est d'exprimer un accord – plutôt qu'une affirmation, laquelle s'exprime d'abord par la forme de phrase appropriée. Comparons ainsi (i) et (ii):

- (i) Il fait beau
- (ii) *Oui* il fait beau.

L’assertion (i) est une simple affirmation, alors que (ii) fait immédiatement entendre une autre voix que celle du locuteur, avec laquelle celui-ci se dit en “accord”.

(2) Deuxième raison: l’originalité du système français au sein de l’ensemble des langues romanes en ce qui concerne les morphèmes d’accord/désaccord, puisque nous avons affaire à un système ternaire (*oui/non/si*) et non binaire comme dans les autres langues d’origine latine¹.

(3) Mentionnons enfin un motif quelque peu paradoxal: il se trouve que je m’intéresse depuis un certain temps à un type bien particulier d’interactions politico-médiatiques, à savoir les débats de l’entre-deux-tours des élections présidentielles françaises – sept à ce jour, et plus précisément:

1974: débat entre Valéry Giscard d’Estaing et François Mitterrand;

1981: débat entre Valéry Giscard d’Estaing et François Mitterrand;

1988: débat entre Jacques Chirac et François Mitterrand;

1995: débat entre Jacques Chirac et Lionel Jospin;

2007: débat entre Ségolène Royal et Nicolas Sarkozy;

2012: débat entre François Hollande et Nicolas Sarkozy.

Or il s’agit d’interactions fondamentalement polémiques, donc orientées vers le désaccord: la disproportion numérique des *oui* et des *non/si* en donne une idée approximative² – en ce qui concerne par exemple le débat de 2007 entre Nicolas Sarkozy et Ségolène Royal, on obtient les chiffres suivants:

oui: 56 (Sarkozy 20, Royal 36);

non: 130 (Sarkozy 85, Royal 45);

si: 21 (Sarkozy 4, Royal 17).

Il n’est donc pas étonnant que les spécialistes de ces débats se soient plus attachés aux désaccords qu’aux accords. Il n’est pourtant pas inintéressant de voir aussi comment s’exprime l’accord dans un tel contexte où il fait figure d’enchaînement “marqué”. Nous allons donc examiner le fonctionnement des marqueurs d’accord dans le corpus, au premier rang desquels figure le morphème *oui*, dont nous allons d’abord rappeler comment il se situe au sein du système des morphèmes *oui/non/si* et sur quel principe repose la répartition de ces trois formes.

I

Oui au sein du système oui/non/si

Je vais ici résumer en la simplifiant beaucoup une étude précédente³ où j’avais montré l’extrême complexité de ce système, surtout à l’oral où l’emploi des formes ne correspond pas toujours aux règles du système standard tel que le décrivent les grammaires.

1.1. Le système standard

D'après Hakulinen (2001)⁴, les langues se répartissent en deux catégories selon le type de système qu'elles adoptent pour permettre à l'interlocuteur d'exprimer par un simple mot sa réaction à l'intervention précédente, catégories qui correspondent respectivement aux cas prototypiques de l'anglais et du japonais:

(1) Système *yes/no* (fonctionnement que l'on peut dire *modal* ou *polaire*): le choix du morphème est déterminé par le caractère positif ou négatif de l'état de choses pour l'interlocuteur B, quelle que soit la position du premier locuteur A à cet égard (*yes*: phrase affirmative, *vs no*: phrase négative)⁵.

(2) Système *agreement/disagreement*: fonctionnement *interactif*, la répartition des formes étant fonction du fait que l'énoncé réactif, quelle que soit sa valeur modale, exprime un accord ou au contraire un désaccord avec l'énoncé initiatif⁶.

Si les langues romanes sont dans leur ensemble de type (1), les choses se compliquent en français⁷ du fait de l'existence de *si* aux côtés de *oui*, ce qui crée un système ternaire et une *hybridation* entre les deux systèmes, et peut aussi créer du même coup certains problèmes pour les locuteurs des autres langues romanes ayant à s'exprimer en français. Par exemple, certains italianophones vont avoir tendance à généraliser le *si* (par hypocorrection), alors que d'autres, par hantise du calque, vont au contraire abuser du *oui* (hypercorrection), en particulier après les questions orientées positivement mais formellement négatives («Tu ne devais pas partir demain? – Oui!»): l'enchaînement est fondé sur l'orientation positive de la question alors qu'il doit normalement se faire sur la base de sa forme négative, avec *si* donc, le critère formel l'emportant alors sur le critère sémantique).

Le principe de répartition entre les trois formes du français est en principe le suivant⁸:

(1) La réaction de B correspond à un état de choses positif aux yeux de B:

Accord: *oui* («il fait beau – oui»)

Désaccord: *si* («il ne fait pas beau – si»)

(2) La réaction de B correspond à un état de chose négatif aux yeux de B:

Accord: *non* («il ne fait pas beau – non»)

Désaccord: *non* («il fait beau – non»)

Donc, si l'emploi de *non* est exclusivement modal (état de choses négatif), celui de *oui* et de *si* est à la fois modal (état de choses positif dans les deux cas) et interactif (accord dans le cas de *oui*, désaccord dans le cas de *si*).

La grande majorité des emplois identifiés dans le corpus sont conformes à ces principes. Quelques exemples⁹:

– *Oui vs si*:

2007, NS: mais *en quoi/ est-elle SAIne/* votre colère\ traiter/ votre contradicteur/ d'immoral
(.) et de menteur/

SR: *elle est saine/ oui/*

NS: *je vois pas/ ce que ça a de sain/* et d'utile/

SR: *si/*

Autres exemples de *si*, où apparaît clairement la valeur réfutative de ce morphème:

1981, FM: le franc/ [...] *n'a pas aussi bien réussi/* qu'on le pense\ (.)

VGE: *si le franc est resté/ au contraire /* une des monnaies du monde/ (.) qui est restée la plus stable/ au cours des dernières années\

1995, JC: mais monsieur Jospin/ *c'est pas le problème*

LJ: *si\ c'est le problème/* que je pose\

2007, NS: *peu importe*

SR: *mais si/ c'est très important/*

2007, NS: non mais vous avez une capacité à *ne pas répondre aux questions/* qui est tout à fait/
[remarquable]

SR: [*si/* parce que] je connais bien/ les sujets/ dont je parle¹⁰

2007, NS: qu'est-ce que vous changez dans les 35 heures parce que *on n'y comprend rien*

SR: *si si* (.) vous avez parfaitement compris/ mais vous faites semblant de ne pas comprendre\

2012, NS: *ce n'est pas exact*

FH: *si/ c'est vrai*

– *Non:*

Exprimant un désaccord:

2007, SR: mais *c'est très injuste/* [en fonction] du patrimoine\

NS: [non non non] non non [...] *c'est pas du tout injuste*

Exprimant un accord:

1981, FM: [...] donc *le problème ne se pose pas* pour moi\

VGE: *non* mais je veux dire [...]

– Le petit jeu [*mais*] *non* [*mais*] *si:*

1974, FM: je vois que vous vous y intéressez

VGE: *non*

FM: *mais si*

2007, NS: *vous pouvez pas redéployer/* entre l'État/ et l'assurance maladie/

SR: *mais si/ je redéploierai*

NS: *mais non*

SR: *mais si/ je le pourrai*

2012, NS: [...] il était en déficit\ (.) et [enfin/] sur l'innovation/

FH: [non\ (.)] *non/ il ne l'était pas*

NS: *si/ si si/*

1.2. Les emplois non standard

À l'oral, on observe une certaine tendance à l'inflation des emplois interactifs. Cela se manifeste essentiellement dans les deux cas de figure suivants, dont le premier est mieux représenté que le second.

(1) *oui* remplaçant *non* après un énoncé négatif pour décrire un état de choses également négatif (la valeur interactive d'accord l'emporte sur la valeur modale de négation):

1981, VGE: [...] *vous n'aurez pas le droit* de le faire

FM: *oui/* mais on peut augmenter le SMIC

1988, FM: la liberté de choix *n'a jamais été contestée* par personne

JC: *oui* mais [...]

2012, FH: *c'est pas moi* qui ai nommé Dominique Strauss-Kahn à la tête du FMI

FH: *oui* mais [...]

(2) *non* remplaçant *si* après un énoncé négatif pour décrire un état de choses positif (la valeur interactive de désaccord l'emporte sur la valeur modale d'affirmation, [*mais*] *non* signifiant dans le premier extrait «il est faux que le financement n'est pas résolu, il est bel et bien résolu» et dans le second «mais si ça a été fait»):

2007, SR: écoutez: \ (.) *le financement n'est pas résolu/* vous le savez très bien:

NS: madame *mais non:/* (.) madame (.) écoutez ça c'est quelque chose qui n'est contesté par personne/ (.) *les lois Fillon (.) ont prévu [...]*

2012, FH: *ce qui n'a pas été fait/* pendant tout votre/ quinquennat\=

NS: =*non/ ce n'est pas/ exact*

FH: *si/ je peux/ vous donner/ les noms*

1.3. Les concaténations apparemment contradictoires

Le fait que les morphèmes *oui* et *non* se prêtent à diverses utilisations entraîne parfois des séquences apparemment contradictoires mais dont la bizarrerie peut s'ex-

pliquer de différentes façons. Le premier cas de figure est celui où se télescopent un emploi interactif (*oui* à valeur d'accord dans l'exemple suivant) et un emploi modal (*non* dans ce même exemple, où l'accord se fait sur la proposition négative « sans SMIC jeune »):

1995, LJ: *sans SMIC jeune* donc\
 JC: oui \ non j'ai toujours été contre le SMIC jeune\
 \

Mais le cas le plus fréquent (outre le fait que le *oui* peut avoir une simple valeur d'accusé de réception, voir *infra*) est celui où les deux morphèmes apparemment discordants portent en réalité sur des segments différents de l'intervention précédente. Quelques exemples:

1988, AN: vous répondez sur les impôts/ monsieur/ euh Mitterrand/
 FM: euh oui/ mais si je vois\ le temps que j'ai devant moi/ *cela représente/ euh\ même pas une minute/*
 AN: non/ non/ si/ si/ [...] vous avez/ trois minutes\
 \

Les *non* de l'animatrice (Michèle Cotta) réagissent à « cela représente même pas une minute » et les *si* à l'inférence « cela ne vaut pas la peine que j'aborde ce sujet » qui découle de l'ensemble de l'intervention de Mitterrand.

1995, JC: alors j'ai encore une question à poser/ d'ailleurs je suis très (.) très en retard/
 AN: oui oui/ non non mais\ euh: c'est pas grave

Ici les *oui* réagissent à la requête de Chirac; quant aux *non* ils signifient quelque chose comme « non vous n'êtes pas très en retard, un peu seulement mais c'est pas grave donc vous pouvez y aller ».

2007, NS: *calmez-vous/ et ne me montrez pas du doigt [avec ce (.) cet index pointé]*
 SR: [non (.) si (.) non je ne me calmerai pas

Les deux morphèmes expriment un refus d'obtempérer, mais *non* réagit à la première requête (« calmez-vous ») et introduit « je ne me calmerai pas », tandis que *si* réagit à la requête négative « ne me montrez pas du doigt avec cet index pointé ».

2012, NS: pourquoi voulez-vous/ la fermer/ (.) *pour faire plaisir à madame Joly/ [...]* et pourquoi pas/ les autres/ *c'est pas la seule/ [qui a trente ans]*
 FH: [oui mais/ non non \ madame Joly/ d'ailleurs/
 m'a rien demandé/ là-dessus/

Dans le dernier exemple de cette série, l'échange est construit sur une sorte de chiasme: *oui* enchaîne (sans attendre la suite) sur «c'est pas la seule» (emploi interactif, accord avec un énoncé négatif), alors que «non non» réagit à l'accusation qui précède «pour faire plaisir à madame Joly».

Signalons enfin le cas des rectifications, qui sont nettement plus rares (d'une manière générale, les candidats répugnent à "réparer", car ils les soulignent du même coup¹¹, les bévues en tous genres qu'ils peuvent être amenés à commettre dans le feu de l'interaction). Deux exemples toutefois:

VGE: oui/ mais\ vous parlez de l'avenir/ en prenant sur mon TEMPS\ monsieur Mitterrand\
FM: vous aurez le temps de finir\
VGE: oui\ (.) non/non/ c'est important\ j'ai beaucoup de choses à dire/ sur ce que vous

venez de dire\
2007, NS: je souhaite que les allocations familiales/ (.) puissent être mises/ (.) sous tutelle\
SR: c'est déjà prévu/ hein\
NS: non/ mais oui/ mais moi/ je souhaite/ que ça soit FAIT\
Dans le premier extrait, on peut penser que Giscard ne comprend pas immédiatement que Mitterrand lui demande de passer à autre chose; dans le deuxième, on peut supposer que par une sorte de réflexe contestataire, Sarkozy commence par réfuter «c'est déjà prévu» pour s'apercevoir aussitôt de son erreur, d'où le correctif, mais accompagné d'une expansion en forme de surenchère lui permettant de sauver sa face.

Dans la section suivante nous allons nous intéresser exclusivement au morphème *oui*.

Dans la section suivante nous allons nous intéresser exclusivement au morphème *oui*.

2

Les valeurs de *oui* dans le corpus

2.1. Préliminaires

Pour procéder à cette description différents facteurs doivent être pris en considération, à savoir surtout:

(1) La réalisation précise du signifiant – prononciation en *oui/ouais* (mais il y a *continuum* entre les deux réalisations), accompagnement prosodique (mais la mélodie montante peut correspondre à des valeurs diverses: question, continuation, évidence...), renforcement ou redoublement du morphème, etc.

(2) L'emplacement de la forme dans le tour de parole – généralement en début, mais parfois au milieu ou en fin de tour. Dans l'exemple suivant c'est seulement à la dixième ligne de la tirade de Royal que le *oui* fait son apparition:

2007, SR: [...] alors *oui*/ (.) il va falloir créer des postes/ dans la fonction publique/ hospitalière

Il peut aussi être “dispatché” en plusieurs points du tour:

1995, JC: j’ai apporté une petite fiche natur- ((*rires*)) naturellement\ on fait ça dans ces cas-là

LJ: vous faites ça/ vous/

JC: *oui* je fais ça/ j’ai apporté mes petites fiches sur lesquelles j’ai noté/ *oui*/ parce que quand il y a des chiffres il faut essayer de s’en souvenir *oui*\ ((*rires*))

(3) La nature de l’acte initiatif: *oui* peut réagir non seulement à une assertion (on parle alors d’*accord* à proprement parler) mais aussi à une requête ou à une question (on parle alors plutôt d’*acceptation* et de *réponse positive* respectivement). Il n’est d’ailleurs pas toujours facile de savoir à quel acte de langage on a exactement affaire, du fait entre autres de l’existence des formulations indirectes (par exemple, une forme interrogative peut correspondre à une question mais aussi à une requête, voire à une assertion en cas de question rhétorique).

(4) Le statut du locuteur et de l’interlocuteur: ces débats mettent en présence quatre protagonistes répartis en deux rôles *interactionnel*{*le*}s, celui des animateurs (AN) et celui des débatteurs (DEB), qui ne font pas nécessairement le même usage exactement de *oui* et des autres morphèmes d’accord (par exemple, *très bien* est presque toujours ironique dans la bouche d’un débatteur alors qu’il ne l’est pas lorsqu’il est utilisé par un animateur).

Par ailleurs, devant décrire le fonctionnement de *oui* comme morphème d’accord, on se trouve immédiatement confronté à un autre problème: le fait que bien des emplois de cette forme ne correspondent pas vraiment à la définition de l’accord comme “évaluation positive” de l’énoncé précédent. Soit ainsi cet échange apparaissant au début du débat de 2007:

2007, AN: bon alors la première question/ [...]

NS: *oui*\ (.) *bon* pour une première question/ c’est tout un panel de de questions/ (.) d’abord/ l’affaire de génération *oui* hm\ je crois qu’il faut rester/ un petit peu calme/ là-dessus/

On ne peut pas dire ·ici les deux morphèmes *oui* (pas plus que le *bon* qui côtoie le premier) expriment véritablement une évaluation positive de la question de l’animatrice, dont la pertinence est d’ailleurs quelque peu égratignée par Sarkozy. Il s’agit bien plutôt d’espèces d’accusés de réception, au service de la régulation de l’échange. Comme ces emplois régulateurs du morphème *oui* sont extrêmement fréquents (et parfois difficilement dissociables de la fonction évaluative), on commencera par en dire quelques mots.

2.2. Emplois qui servent essentiellement à la régulation de l'échange: enregistreurs et continueurs¹²

Dans ses fonctions régulatrices, le morphème *oui* n'est pas utilisé exactement de la même manière par les AN et par les DEB.

(1) *Emploi par les animateurs: enregistrement du désir de parler d'un DEB* (ce qui n'implique pas forcément une autorisation, comme le montrent les deux derniers exemples), parfois en réaction à une simple manifestation non verbale – c'est de toute évidence sur un tel indicateur que se fonde la réaction de AN dans les deux premiers extraits (alors que dans le troisième le *oui* réagit à la requête explicite de Royal):

1981, VGE: en fait/ monsieur Chirac a indiqué dès le lendemain du premier tour/
AN: *oui*/ monsieur Mitterrand voulait dire un mot/ et si vous l'autorisez/ monsieur Giscard d'Estaing/
FM: je voulais dire que personnellement/ [...]

1981, AN: une dernière question de ma part/ *oui* monsieur Giscard d'Estaing *oui* \ *mais avant* /
sur le plan précis du nucléaire/ [...]

2007, AN: Nicolas Sarkozy/
SR: attendez \ (.) s'il vous plaît \ (.)
PPDA: *oui*/ *oui*/ *mais pardonnez-nous*/ (.) *on a euh: du temps de parole à respecter*

(2) *Emploi par les débatteurs: différents cas de figure selon la nature du destinataire et l'emplacement du morphème oui.*

– En réaction à une information fournie par AN: *enregistrement* de cette information, qui concerne presque toujours le temps de parole:

1981, AN: monsieur Giscard d'Estaing/ (.) vous avez/ (.) environ/ sept minutes\
VGE: *oui* / *alors* \ [...]

2012, AN: Nicolas Sarkozy/ vous avez/ trois minutes de retard\
NS: *oui* \ monsieur Hollande/ [...]

– En accompagnement du tour du co-DEB: *oui* comme *continueur* (en alternance avec *bon*, et souvent chargé d'une connotation ironique, ce qui peut être paraphrasé par: «allez-y continuez mais vous ne perdez rien pour attendre...»):

1974, VGE: *bon* \ d'où vient/ cette huile \ monsieur Mitterrand\
FM: elle vient de l'arachide/ &

VGE: *oui* /

FM: & [qui] est d'un pays extérieur/&

VGE: [*bon* /]

FM: & malheureusement/ (.) les [pro]ducteurs d'huile/ (.) qui n'ont pas vendu leur huile/&

VGE: [*bon* \]

FM: & venant de l'extérieur/[ont] aligné/ leurs prix/ sur la première\ ce qui prouve [...]

VGE: [*oui* /]

– À la fin du tour du co-DEB: *enregistrement*, qui n'implique en rien un accord sur le fond, et peut aussi se teinter d'une ironie plus ou moins marquée, en particulier dans les formats *ouais*, *ah oui*, *ah d'accord*, *oui c'est ça*, *très bien*:

1995, LJ: c'est (.) la logique même (.) des processus démocratiques\

JC: *oui*/ ça c'est euh (.) je le crains *prendre un peu ses désirs pour des réalités*\

1988, JC: vous me permettez/ de parler de l'actualité\

FM: *ah oui*\ *c'est ça*\ vous voulez éviter le passé lorsqu'il est LOURD\

2007, NS: [...] l'institut/ Rexecode\ (.) organisme parfaitement/ indépendant\ (.) a noté nos projets économiques/ (.) qu'est-ce qu'il a dit\

SR: *oui*/ on connaît/ la musique\ ((*en riant*)) c'est/ c'est l'organisme/ du Medef\

NS: *ah bon*/ (.)

SR: oui/ vous le savez bien\ [...] *mais allez-y/ continuez/ continuez/*

NS: merci de [m'autoriser/

SR: [*oui*/ *continuez*/

2.3. Emplois qui impliquent une évaluation positive de l'énoncé précédent

A ce niveau il est indispensable de prendre en compte la nature de l'acte initiatif. Rappelons que l'accord proprement dit ne peut intervenir qu'après une assertion ou une question fortement orientée, mais non après une vraie demande d'information. Le cas de la requête est plus incertain dans la mesure où accepter d'obtempérer, c'est d'abord reconnaître le bien fondé de cette requête et en quelque sorte être d'accord avec sa légitimité. On peut d'ailleurs remarquer que le morphème *d'accord* s'emploie plus facilement après une requête qu'après une assertion:

(i) Ferme la porte. – *D'accord!*

(ii) Tiens, la porte est fermée. – **D'accord* [au sens de «oui c'est vrai»]¹³

(I) *Après une requête: acceptation*

– Requête de AN → Acceptation de DEB.

Notons au passage l'extrême variété des réalisations de la requête, qui peut être simple (voire elliptique et réduite à un terme d'adresse) ou étoffée, brutale ou

adoucie. Quant à son acceptation, elle peut être plus ou moins enthousiaste ou au contraire réticente:

1988, AN: *vous répondez sur les impôts/ monsieur euh Mitterrand/*
 FM: *euh oui/ mais [...]*

1988, AN: monsieur Chirac/ vous avez trois minutes de retard/
 JC: *oui*¹⁴
 AN: donc euh\ *vous concluez sur cette partie/ et nous passons ensuite à la politique étrangère/*
 si vous le voulez bien\
 JC: *oui/ (.) euh::*

1995, AN: monsieur Jospin *vous commencez/*
 LJ: *oui euh::*

1995, AN: monsieur Jospin/ *votre réponse à: monsieur Chirac/ et puis vos propres THÈses/*
 LJ: *oui*

1995, AN: *on voudrait vous entendre sur les salaires les retraites et les pensions/*
 LJ: *oui oui*

2007, AN: *Ségolène Royal/*
 SR: *oui\ alors [...]*

2012, AN: messieurs/ ça fait cinquante minutes\ que l'émission a commencé/ *est-ce qu'on*
parle/ des comptes publics/ et des déficits
 NS: *oui / mais\ juste un mot pour pour terminer là-dessus/ parce que [...]*

– Requête de DEB¹⁵ → Acceptation de AN:

1981, VGE: maintenant je vais/ *je vais répondre/ d'une phrase/=*
 AN: *=oui oui /*

1988, FM: quant aux immigrés moi j'y viendrai tout à l'heure parce que je ne veux pas épuiser
 mon temps/
 AN: *oui *

– Requête de DEB-1 → Acceptation de DEB-2

1988, JC: *je demande l'autorisation de vous interrompre\ [monsieur Mitterrand\]*
 FM: *[oui/ je vous en prie/]*

1995, LJ: alors précisez simplement les choses/
 JC: *oui\ (.)*

1995, JC: *attendez que je réponde sur Paris*
LJ: *oui\ naturellement/*

2007, NS: *j'aimerais que vous m'expliquiez/ [madame] comment/&*
SR: *[oui]/*

2012, NS: *puis-je/ terminer\ si je peux terminer/*
FH: *oui/ (.) allez-y/*
NS: *bon\ (.)*¹⁶

(2) *Après une question: réponse positive*

– Question de AN → Réponse de DEB:

2012, AN: *est-ce que vous souhaitez répondre/ François Hollande/ ou est-ce qu'on passe/*
FH: *euh oui / je vais répondre*

– Question de DEB → Réponse de AN:

1981, VGE: *est-ce qu'il y a encore/ un autre sujet/*
AN: *oui / oui / justement/*

– Question de DEB-1 → Réponse de DEB-2:

1995, LJ: *vous faites ça/ vous/*
JC: *oui je fais ça\ j'ai apporté mes petites fiches*

Le plus souvent les questions que les candidats se posent mutuellement sont des questions embarrassantes (questions-pièges) ou des questions chargées d'une valeur indirecte de reproche ou d'accusation:

1988, FM: *vous en êtes là/ monsieur le Premier ministre/*
JC: *ah oui / oui/*
FM: *c'est triste\ (.) et pour votre personne et pour votre fonction*

2012, NS: *le savez-vous au moins/*
FH: *oui / oui / je le sais/*

(3) *Après une assertion: accord à proprement parler*

Étant donné l'importance de ce cas de figure, on lui réservera un développement à part dans la section finale où l'on se demandera quelle peut être la place de l'accord dans ces interactions à caractère foncièrement conflictuel, en ce qui concerne du moins les échanges entre candidats. Car pour ce qui concerne les (rares) échanges

entre animateurs, c'est au contraire la solidarité qui règne – ils sont là pour se prêter main forte et non pour s'affronter:

1981, AN-1: peut-être faut-il/ euh *Michelle* euh faire l'articulation avec la politique énergétique/ puisque [c'est au]tant de la politique [économique/] que de la politique internationale\

AN-2: [*oui*]

[*très bien*]

3

Variantes et combinaisons

Le morphème *oui* n'est évidemment pas le seul procédé capable de réaliser l'accord. Ces procédés sont fort nombreux, et chacun mériterait une étude propre. On se contentera ici d'une sorte d'inventaire des variantes les plus fréquentes de *oui* attestées dans le corpus, après avoir au préalable mentionné quelques procédés de renforcement de ce morphème.

3.1. Les procédés de renforcement du *oui*

(1) *La répétition du morphème*

1995, LJ: vous voyez même à vous ça vous apparaît logique\

JC: *oui* \ (.) *oui oui* \ *oui* là: dans ce cas/ *oui* \ (.)

Remarque: pour *non*, le corpus offre des exemples de répétition encore plus spectaculaires:

2012, FH: vous le connaissiez sans doute bien/ pour le nommer/ à cette haute/ fonction\ (.) mais je trouve que\ (.) venir/ sur [euh le terrain de Dominique] Strauss-Kahn/ [ne me paraît] pas/

NS: [*non non non non* / *non* \]

[*non non* /]

non non/

(2) *La reprise de l'énoncé initiatif*

vous faites ça vous/ – *oui je le fais*\

si vous le permettez – *oui je le permets*\

(3) *Le renforcement par un autre morphème*

On rencontre dans le corpus les «paquets de morphèmes» suivants: *ah oui*, *ben oui*, *ça ben oui*, *oui très bien*, *oui oui très bien*, *oui d'accord*, *oui oui parfaitement*, *oui tout à fait*, *oui en effet*, *oui effectivement*, *oui certes*, *oui bien sûr*, *oui sans doute*, *oui oui*

justement, oui exactement, oui parfaitement, oui absolument, oui naturellement, oui c'est ça voilà, oui tout à fait bien sûr.

La plupart de ces renforçateurs peuvent également assurer en cavalier seul l'expression de l'accord.

3.2. Les autres morphèmes d'accord

La liste des morphèmes susceptibles de réaliser l'accord est à peu près la même que celle des renforçateurs de *oui* – ont ainsi été relevés: *d'accord, tout à fait, bien sûr, bien entendu, sans doute, naturellement, parfaitement, tout à fait, en effet, effectivement, évidemment, absolument, certes, exactement, voilà, c'est ça*; ainsi que les formes composées: *tout à fait bien sûr, parfaitement bien sûr*; *c'est ça très bien, bien sûr c'est vrai, très bien eh ben voilà*; sans parler des diverses réalisations de l'accord sous forme d'énoncés complets: *c'est vrai, c'est juste, vous avez raison, je suis d'accord [avec cela], on se rejoint, je fais le même constat que vous, je partage tout à fait ce sentiment*, etc.

Ces divers procédés ne sont évidemment pas équivalents, chacune de ces formes étant soumise à des contraintes spécifiques et chargée de valeurs propres. Par exemple *voilà*, lorsqu'il exprime un accord (ce qui est relativement exceptionnel: une dizaine de cas seulement sur quelque 150 occurrences, dont la grande majorité en fonction présentative ou conclusive), se charge de la valeur: «voilà c'est bien dit, c'est exactement ce que je voulais dire/vous faire dire, je ne vous le fais pas dire»:

2007, NS: alors vous voyez/ (.) c'est pas gentil/ pour monsieur Jospin\ qu'est-ce qu'il a dit/ l'Institut Rexecode\ (.) que VOTRE/ projet\ =

SR: = entraînait/ un point et demi de croissance/ en moins\ *c'est ça/ (.) voilà*\

À défaut de pouvoir examiner un par un ces divers marqueurs d'accord, on notera que certains d'entre eux (comme *bon*, *bien*, *très bien* ou d'accord) peuvent à l'instar de *oui* avoir une fonction aussi bien régulatrice qu'évaluative; et qu'ils peuvent aussi recevoir une valeur ironique, surtout en combinaison (en particulier avec *ah*: à la différence du simple *bon*, *ah bon* est quasiment toujours ironique), les principaux candidats à l'emploi ironique étant les syntagmes suivants: *ah ben, ah bon ben donc, bon ah ben, ah bon d'accord, ah bon ah d'accord, ah ouais ah bon, bon ah ça, ah bon ah ben ça alors, ah très bien, très bien ah ben, ah bon très bien, ah bon alors très bien*:

1974, FM: cela coûtera deux milliards

VGE: *ah bon/* c'était un milliard tout à l'heure

2007, NS: *ah bon ah d'accord* parce que *ah bon ah bon d'accord*\

NS: ça ne vous engage pas/

SR: non\

NS: *ah bon très bien*\ (.) *ah ben* il sera content/ de l'apprendre/

S'il n'en a pas l'exclusivité, Sarkozy est incontestablement le champion de l'emploi ironique des morphèmes d'accord. Il est aussi le seul à faire usage de la forme *ok*, mais que l'on rencontre une seule fois associée à la valeur d'accord:

2007, NS: vous me dites/ (.) il faut créer de nouveaux emplois/ dans la fonction publique\ (.)
ok/ (.) *d'accord*\ pourquoi pas\ (.) c'est sympathique/ (.) vous payez/ comment\

les autres emplois correspondant plutôt à des demandes d'assentiment:

2012, NS: monsieur/ Hollande\ (.) je n'ai pas/ à répondre/ à vos questions\ *ok*/

2012, FH: monsieur Berlusconi/ est bien du PPE/ ou il n'est pas/ du PPE\

NS: monsieur Berlusconi/ est berlusconiesque\ *ok*/=

FH: =non/ non\

Tous les candidats ne font donc pas exactement le même usage de ces différents marqueurs et ne manifestent pas les mêmes préférences en la matière, Chirac ayant par exemple une prédilection pour *naturellement*, et Royal un penchant manifeste pour *parfaitement* avec la valeur de «je persiste et signe»:

2007, NS: dites-moi/ si vous devez faire raccompagner/ toutes les femmes fonctionnaires/
chez elles/ la nuit/

SR: la nuit/ *oui*/ *parfaitement*/

NS: ah tout se tient/ parce que vous pensez/ que c'est vous qui gérez/ l'assurance maladie/=

SR: =*parfaitement*/

NS: eh ben c'est vous le demandez/ mais enfin/ c'est dans mon projet/ et pas dans le vôtre\ bon\

SR: mais/ *si*/ (.) *parfaitement*/ (.) *parfaitement*/ *bien sûr*/

NS: ah ben/ d'accord\ ben avec ça/ on est tranquilles/ pour l'équilibre/ de nos régimes/ de
retraites\

SR: *parfaitement*/

Mais au-delà de ces petites fantaisies individuelles, on remarque que tous les candidats font un usage similaire de ces divers procédés, qu'ils s'efforcent de mettre au service de leurs visées stratégiques. C'est cet aspect que nous allons envisager pour terminer, en élargissant la perspective à l'ensemble des manifestations d'accord.

4

Place et fonctions de l'accord dans les débats

Tout débat est de nature intrinsèquement confrontationnelle (dans "débattre", il y a "battre"), mais c'est tout particulièrement le cas de ces échanges où s'affrontent, à la

veille du deuxième tour des élections présidentielles, les deux finalistes du premier tour, dont l'objectif principal est de tenter de triompher de l'adversaire: on a affaire à des "duels", dûment réglementés, visant à la mise à mort symbolique du rival (ou de la rivale). Même si ces débats se déroulent sur fond d'accords en tous genre (consensus sur les règles du débat, mais aussi *background* commun, valeurs partagées, etc.), ce sont les "points de désaccord" qui sont dans ce contexte pertinents, puisque le but est de permettre aux futurs électeurs de choisir entre les deux compétiteurs en toute connaissance de cause – s'il est vrai que «l'unisson est qualité du tout ennuyeuse en la conférence», la remarque de Montaigne¹⁷ est particulièrement bien appropriée au cas de ces affrontements électoraux.

Il arrive pourtant que les candidats s'emploient à souligner les "points d'accord" existant entre eux. C'est par exemple la stratégie qu'adopte Sarkozy dans le débat de 2007, où il reproche en même temps à Royal de n'être pas "honnête" en refusant de reconnaître l'existence de tels point d'accord¹⁸:

NS: alors un dernier point/ (.) parce que c'est *un point/ d'accord*\

NS: est-ce que au moins/ (.) sur ce choix-là/ (.) nous ne pourrions pas/ gauche et droite/ (.) opposition et majorité/ selon les choix des Français/ (.) *nous trouver d'accord*/ pour dire/ ben bien sûr\ [...]

NS: mais *peu importe la polémique*¹⁹ *il suffit d'être honnête*/ y a des choses bien/ que vous avez faites/ (.) y a des choses bien/ que nous on fait/ (.) ça ne sert à rien/ de le contester\

NS: et y a un point/ où je voudrais vous d'ailleurs vous dire/ que *je suis d'accord*\ (.) c'est que sur les défaillances de la République/ gauche et droite confondues/ nous avons chacun notre part\ (.) et vous avez raison de dire/ qu'*i faut pas avoir une vision*/ (.) *manichéenne*\

NS: mais soyez pas désagréable/ pour une fois/ *on s'rejoint*\ [...] c'est *alleluia*/

Une telle stratégie vise bien évidemment de la part de Sarkozy à construire de lui-même un éthos à la fois "beau joueur" et "rassembleur" (à travers des formules telles que "vous avez tout à fait raison" mais aussi "on se rejoint", "on se retrouve", etc.), tout en attribuant à sa rivale un éthos "sectaire". Mais en fait, dans ce débat comme dans tous les autres du même type, non seulement les accords exprimés sont infiniment plus rares que les désaccords, mais ils sont limités à des cas bien précis qui en limitent singulièrement la portée.

4.1. L'accord sur les grands principes

Premier cas de figure: l'assentiment porte sur quelque principe très général, sur lequel les deux candidats ne peuvent qu'être d'accord (comme on le dit familièrement,

l'admettre «ne mange pas de pain») – qu'il s'agisse du désir de réussir, du souci de mener une politique moderne donc honnête, ou plus concrètement, de la relance de la croissance:

1988, JC: sur ces problèmes/ *au niveau général/ nous sommes tous d'accord bien entendu/ et je souscris tout à fait/* à ces objectifs\

1988, FM: *vous avez raison/ de vouloir réussir/ (.) voilà un point/ sur lequel/ nous nous retrouvons* et euh/ *je ne voudrais pas que ce débat se déroule/ (.) simplement/ dans la contradiction*

2007, NS: madame\ (.) la nouvelle politique/ (.) *une politique moderne/ c'est l'honnêteté*
SR: *oui/ (.) en effet*

2007, NS: *vous avez raison/ (.) il FAUT relancer la croissance*

4.2. L'accord contraint

Il arrive aussi que B ne puisse pas faire autrement que de reconnaître que A a raison lorsqu'il lui reproche une attitude ou une affirmation manifestement inappropriées:

1974: VGE: je vous interromps\ [...] [*nous repré]sentons nos élec [teurs/]* et &
FM: [*exactement*] [*exactement*]

VGE: & je représente des électeurs/ qui sont aussi modestes/ que les vôtres/
[...]

VGE: je trouve toujours/ (.) choquant/ (.) et blessant\ (.) de s'arroger/ le monopole du cœur\
(.) *vous n'avez pas/ monsieur Mitterrand/ le monopole du cœur* vous ne l'avez pas\=

FM: =*sûrement pas*

1981, FM: d'abord je n'aime pas beaucoup/ hein/ je vais vous dire les chiffres\ (.) je n'aime pas beaucoup cette méthode\
je ne suis PAS votre élève/ (.) vous n'êtes pas le président de la République ici/ (.) vous êtes simplement mon contradicteur

VGE: *oui*

1995, JC: vous savez monsieur Jospin/ (.) euh quand vous avez quitté le gouvernement/ en 93 le

[déficit de la Sécurité sociale

LJ: [*pour moi je l'ai quitté en 92 hein/ personnellement*

JC: *oui mais enfin/ [...]*

Dans tous les autres cas, l'accord est en fait utilisé par B pour servir ses propres intérêts argumentatifs, et pour marquer des points sur l'adversaire bien plus que pour lui en apporter, ce qui n'est pas vraiment le but du jeu.

4.3. L'accord restreint

C'est le cas le plus fréquent: l'accord est accompagné d'un élément à valeur restrictive («je suis d'accord *sur ce point*», «là-dessus on est d'accord», «d'accord avec *le début* de ce qu'a dit Jacques Chirac»), ou de la formulation d'une réserve quelconque venant sérieusement en limiter la portée – accord sur les problèmes mais pas sur leur hiérarchie, sur les mesures à prendre mais pas sur le calendrier, sur les constats mais pas sur les causes, sur les objectifs mais pas sur les moyens:

2007, NS: vous me dites/ (.) il faut créer de nouveaux emplois/ dans la fonction publique\ (.) *ok* (.) *d'accord/ pourquoi pas*\ (.) c'est sympathique/ (.) *vous payez comment*\
 SR: je mets des fonds supplémentaires/ aux fonds de réserve/ des retraites\ [par une taxe
 NS: [très bien\ vous les
 prenez où/ ces fonds\

Dans cet extrait, l'expansion à valeur restrictive (qui s'apparente à une question rhétorique) est simplement juxtaposée à l'expression de l'accord. Mais elle est le plus souvent introduite par un connecteur adversatif dont le prototype est *mais* («oui d'accord mais...»; «très bien mais alors...»; «vous avez raison mais le problème c'est que...»), ce rôle pouvant aussi être assuré par *simplement* ou *seulement*, *sauf que* ou *encore que* («on est d'accord, sauf que...»; «naturellement, encore faut-il que...»): c'est le mécanisme appelé *concession* en théorie de l'argumentation²⁰. Lorsque la réserve est particulièrement forte, elle a pour effet d'inverser carrément l'orientation argumentative globale de l'énoncé – l'accord se délite au fur et à mesure que progresse le tour, si bien qu'à la fin il n'en reste plus grand chose:

1995, JC: vous dites/ euh il faut (.) améliorer la croissance\ (.) *bravo*/ (.) *c'est tout à fait mon sentiment*/ (.) *seulement qu'est-ce que j'observe*\ [...]

2007, NS: *bien sûr* madame\ *très bien/ mais alors*/ expliquez-nous pourquoi/ [...]
 [...]
 aucun problème\ (.) et *je serais d'accord avec vous*/ (.) *mais* (.)
 [...]
vous avez parfaitement raison\ (.) *mais madame Royal* vous savez bien que...

4.4. L'accord "avantageux"

En tant que forme de ralliement, l'accord met en principe en position basse celui qui "tombe" d'accord avec son interlocuteur. Mais il peut tout au contraire être utilisé par B pour récupérer la position haute en procédant à une surenchère; en en profitant pour tirer quelque conclusion à son avantage; ou encore en s'attribuant (ou en attribuant à ses proches) le principal mérite de l'objet sur lequel porte l'accord

(«c'est ce que je viens de dire»; «c'est dans mon programme»; «c'est ce que nous demandons»; «oui mais je le dis depuis longtemps»; «je suis d'autant plus d'accord avec vous que c'est nous qui l'avons proposé»...). Quelques exemples de cette stratégie consistant à *tirer la couverture à soi*:

1981, VGE: monsieur Mitterrand a parlé/ avec émotion et je le comprends/ j'ai le la même que lui\ du problème du chômage\ *il en a parlé/ j'ai agi*\

1995, LJ: je suis d'accord/ là-dessus

JC: oui mais moi je propose de faire un vrai service républicain\ dans ce domaine

1974, VGE: absolument/ absolument/ ce qui prouve en tous les cas que nous ne cachons rien

1995, LJ: alors\ (.) euh/ j'en suis évidemment d'accord/ (.) et d'autant/ qu'il me semble avoir été/ (.) un des premiers/ [...]

alors je ne suis pas en désaccord avec cette mesure/ (.) d'autant moins en désaccord qu'elle est une reprise/ (.) du contrat de retour à l'emploi qui avait été créé par Martine Aubry/ (.)

4.5. Le pseudo-accord

On parlera de “pseudo-accord” lorsque celui-ci repose sur une antiphrase, le cas le plus fréquent étant celui où B réagit ironiquement à un énoncé sérieux de A. On en a fourni précédemment un certain nombre d'exemples, mais on peut aussi penser à la fort célèbre réplique de Mitterrand à Chirac lui demandant de l'appeler par son nom et non par son titre: «vous avez tout à fait raison monsieur le Premier ministre»²¹. Si Mitterrand et Sarkozy sont spécialistes de l'enchaînement ironique, Royal nous fournit quelques attestations du phénomène inverse, consistant après un énoncé manifestement ironique à enchaîner sérieusement (c'est-à-dire sur le sens littéral: l'énonciateur est «pris au mot», et l'énoncé «au pied de la lettre») – comme dans le cas précédent, l'accord est donc en trompe-l'œil:

2007, NS: ah bon\ *c'est d'une précision/ bouleversante*\

SR: parfaitement/

2007, NS: ah ben/ d'accord\ (.) ben avec ça/ *on est tranquilles/ pour l'équilibre/ de nos régimes de retraite*\ ((balancement de la tête de droite à gauche))

SR: parfaitement/

NS: *ah/ oui*\

SR: *on est tranquilles pour l'équilibre de nos régimes de retraite/ parce que moi/ (.) au moins/ (.) j'ai une recette*\

Signalons enfin que s'il y a généralement entre les candidats accord sur le désaccord, il peut aussi arriver qu'ils ne soient pas d'accord sur le fait qu'il y a entre eux accord ou non:

1995, LJ: [...] donc *ma conception est différente* \ oui/=

JC: =vous me permettez [permettez/ monsieur] Jospin/ juste un mot/ je veux dire que *je partage*

LJ: [je vous en prie\]

JC: *entièrement votre sentiment* \ euh *nous n'avons pas sur ce point une conception/ différente* \

Conclusion

Commençons par un aveu: lors de l'exploration systématique du corpus à la recherche des accords, j'ai à plus d'une reprise éprouvé un sentiment de doute quant à l'interprétation des formes retenues – est-ce un simple accusé de réception ou un véritable évaluatif? L'emploi ne serait-il pas ironique? Quelle est finalement l'orientation argumentative globale de ce tour?, etc. Le premier point de ce bilan consistera donc à insister sur la polyvalence de *oui* et autres "accordèmes", ainsi que sur l'extrême souplesse de leur fonctionnement en discours.

On rappellera ensuite que si certaines des observations qui précèdent s'appliquent à tous les types d'interactions, d'autres sont propres au corpus étudié, dont la principale caractéristique est la nature foncièrement conflictuelle des échanges, d'où l'extrême rareté des véritables accords. D'autres caractéristiques de ces débats tiennent à leur caractère médiatique ainsi qu'à l'importance de l'enjeu et à la relative solennité de l'événement, qui entraînent par exemple un registre relativement soutenu (bien qu'il s'agisse d'échanges particulièrement "vifs" et d'une parole en grande partie improvisée), d'où l'absence de marqueurs d'accord aujourd'hui bien attestés dans les échanges au quotidien comme *clairement*, *carrément*, ou ça marche faisant suite à une requête²², la forme la plus familière rencontrée dans le corpus étant cet *ok* propre à Sarkozy. Mais par-delà les contraintes génériques certaines variations peuvent apparaître au sein d'un même genre. Dans le cas de nos débats, le facteur le plus important concerne le statut et le rôle du locuteur (en l'occurrence: animateur ou débatteur), mais on a vu que l'on pouvait observer aussi des variations pour un même rôle selon le/la titulaire de ce rôle, tous les candidats ne manifestant pas exactement les mêmes préférences dans le maniement des morphèmes d'accord.

Les modes d'expression de l'accord varient donc selon divers facteurs au sein d'une même langue et culture. Ils varient plus encore d'une langue et d'une culture à l'autre, ce qui peut engendrer certains problèmes en cas de communication exolingue et/ou interculturelle. On a mentionné au début de cette étude la difficulté que constituait pour les locuteurs des autres langues romanes la coexistence en français de *oui* et de *si*. Ces difficultés s'aggravent évidemment lorsqu'entrent en contact des locuteurs

relevant de systèmes linguistiques aussi différents à cet égard que le français et le japonais²³ – la romancière Amélie Nothomb nous fournit quelques exemples assez savoureux de malentendus de ce type²⁴ (pointant en même temps très pertinemment la complexité de l'emploi de *oui* et *non* en français), exemples que je lui emprunterai pour clore cette étude sur une note à la fois contrastive et humoristique.

Premier exemple (*Les Catilinaires*, Albin Michel, Paris 1995: p. 19 et [pp. 25-16{26??}](#); italique ajouté):

- J'espère qu'elle va bien?
- Oui.
- Forcément. *La femme d'un médecin ne peut pas être en mauvaise santé, n'est-ce pas?*
- *Non.*

Je m'interrogeai un instant sur ce non, songeant aux règles logiques des réponses aux questions négatives. J'eus la sottise d'enchaîner:

- *Si vous étiez un Japonais ou un ordinateur, je serais forcé de conclure que votre femme est malade.*

[...]

- Vous trouvez tout ce qu'il vous faut au village?
- Oui.
- *Il n'y a pourtant pas grand-chose à l'épicerie de Mauves.*
- *Oui.*

“Oui.” Oui? Que voulait dire ce oui? Un non n'eût-il pas mieux convenu? Le démon de la linguistique me reprenait quand Juliette intervint.

Deuxième exemple (*Ni d'Ève ni d'Adam*, Albin Michel, Paris 2007, pp. 164-6; italique ajouté):

Un soir de semaine, après minuit, tandis que le sommeil m'emportait par le fond, *Rinri me demanda en mariage* pour la deux cent quarantième fois. Trop fatiguée pour être évasive, *je répondis non* et m'endormis aussitôt.

Au matin, près de mon écritoire, je découvris un mot du garçon: «*Merci, je suis très heureux.*»

J'en tirai des leçons d'une haute valeur morale: «Tu as rendu quelqu'un heureux en étant claire. Il faut oser dire non. Il n'y a rien de gentil à laisser de faux espoirs. L'ambiguïté est la source de douleurs, etc.»

J'allai au travail récolter ma dose quotidienne d'humiliation. Le soir, à la sortie, Rinri m'attendait.

- Je t'emmène au restaurant.
- Tu es sûr? Je suis crevée.
- Ça ne durera pas longtemps.

Devant les bols de soupe aux fougères des montagnes, *Rinri me dit que ses parents se réjouissaient de l'excellente nouvelle.* J'éclatai de rire et répondis:

- Ça ne m'étonne pas.

- Surtout mon père.
- Ça m'étonne. J'aurais plutôt imaginé que ta mère serait enchantée.
- *Pour une mère, c'est plus difficile de voir partir son fils.*

Ce propos déclencha un vague signal d'alarme dans mon cerveau. Je ne doutais pas d'avoir dit non la veille, mais je n'étais plus certaine de la question matrimoniale.

Après une sorte de test linguistique auprès de Rinri, l'alarme se confirme:

Je cachai mon visage dans mes mains. J'avais compris. *Il avait dû demander: «Ne veux-tu pas m'épouser?» Et j'avais répondu à l'occidentale.* Après minuit, j'ai le fâcheux défaut d'être aristotélicienne²⁵.

C'était affreux. [...] Je me demandai si Rinri avait fait exprès de me poser la question de façon négative. Je ne le crus pas. Mais je ne doutai pas que son inconscient lui ait dicté ce plan machiavélique. *Donc, au nom d'un malentendu linguistique, j'allais épouser un garçon charmant, doté d'un inconscient pervers.* Comment me tirer de ce gûepier?²⁶ >{dove aprono?}

Moralité: «Les pires accidents de la vie» peuvent être «langagiers» (Nothomb, *Ni d'Ève ni d'Adam*, cit., p. 164), et l'on peut risquer (dans les romans du moins) de gâcher sa vie pour un *oui* ou pour un *non* mal interprété...

Notes

1. Notons que l'on rencontre aussi en allemand un système ternaire (*ja/nein/doch*), dans lequel les emplois de la forme *doch* correspondent à peu près à ceux du *si* français. Et rappelons qu'il n'existe pas en latin d'équivalent de *oui* (on peut penser à des formes comme *optime* mais dont l'emploi est loin d'être systématique). Il serait fort intéressant d'examiner à quel moment s'est fait sentir le besoin de telles formes dans le passage du latin au français et comment il s'est petit à petit réalisé dans les diverses langues romanes.

2. Approximative étant donné qu'on ne peut pas interpréter automatiquement les formes *oui* et *non* en termes d'accord/désaccord, *non* étant également susceptible d'exprimer l'accord et *oui* pouvant avoir d'autres valeurs, comme celle de simple accusé de réception (seule la forme *si* exprime presque toujours un désaccord – voir plus loin).

3. C. Kerbrat-Orecchioni, *Oui, Non, Si: un trio célèbre et méconnu*, in “Marges linguistiques”, 2, 2001, <http://www.marges-linguistiques.com>.

4. A. Hakulinen, *Minimal and non-minimal answers to yes-no questions*, in “Pragmatics”, 11, 1, 2001, pp. 1-11.

5. Sur la notion de prophrase appliquée à ces morphèmes, voir C. Plantin, *Oui et non sont-ils des “prophrases”?*, in “Le français moderne”, 50, 3, 1982, pp. 252-65.

6. Hakulinen (2001, p. 2) admet en outre un troisième système, dit *echo systems*, «where there are not specific answer words but instead, prototypical minimal answers are given by repeating the verb of the question, possibly accompanied with other material like adverbials». Notons que c'est de ce système que relève le latin, et le français y recourt aussi à l'occasion, par exemple dans le débat de 1981:

AN-1: vous y êtes favorable/

FM: *j'y serais favorable*

AN-2: vous aussi/ monsieur Giscard d'Estaing/

VGE: non\ pas du tout\.

7. Du moins en français de France et pays avoisinants, mais au Québec le *si* est quasiment inconnu et le système se réduit, sur le modèle de l'anglais, aux deux formes *oui* et *non*.

8. Sur le fonctionnement de ce trio, voir aussi l'étude pionnière de C. Plantin, C., *Oui, non, si. Étude des enchaînements dans le dialogue*, thèse de doctorat de troisième cycle, EHESS, Paris 1978.

9. Conventions de transcription:

/ vs \: intonation montante vs descendante

[: chevauchement de parole

(.): courte pause

Deux points: allongement

Majuscules: segment accentué

xxx: segment inaudible

&: poursuite du même tour de parole

=: enchaînement rapide.

En outre, sont soulignés les segments correspondant à l'expression de l'accord, et en italique d'autres éléments particulièrement pertinents pour l'analyse.

10. Dans cet exemple l'enchaînement se fait sur une réécriture de l'énoncé précédent (c'est-à-dire sur «vous ne répondez pas aux questions»).

11. Comme l'a bien montré Goffman (1981) dans le chapitre de *Forms of Talk* consacré au "Radio Talk". E. Goffman, *Forms of Talk*, University of Pennsylvania Press, Philadelphia 1981, pp. 211-6.

12. Les études menées dans le cadre de l'analyse conversationnelle sur le fonctionnement comme régulateur de *yes/yeah* et leurs variantes (*mbm, uh uh*) sont relativement nombreuses – voir par exemple E. Schegloff, *Discourse as an interactional achievement: some use of "uh huh" ad other things that come between sentences*, in D. Tannen (ed.), *Analyzing Discourse: Text and Talk*, Georgetown University Press, Washington DC 1982, pp. 71-93; G. Jefferson, *Notes on a systematic deployment of the acknowledgement tokens "Yeab" and "Mm hm"*, in "Papers in Linguistics", 17, 1984, pp. 198-216; Ch. Goodwin, *Between and within: Alternative sequential treatments of continuers and assessments*, in "Human Studies", 9, 2-3, 1986, pp. 205-17 et H. Mazeland, "Yes", "no" and "mbm": *Variation in Acknowledgment Choices*, in B. Conein, M. de Fornel, L. Quéré (éds), *Les formes de la conversation*, vol. 1, CNET, Paris 1990, pp. 251-82.

13. Notons que dans un tel cas, *d'accord* devient possible s'il est suivi d'une restriction introduite par *mais*.

14. Le morphème est ici mis en italique car il a une valeur d'enregistrement et non d'acceptation de la requête.

15. On peut dans les deux extraits hésiter entre une annonce et une demande de permission.

16. Le morphème *bon* réalise ici une "évaluation", mais au sens que donne à ce terme l'École de Genève (enregistrement de la réaction précédente, qui clôt un échange ternaire).

17. *Essais*, livre troisième, *De l'art de bien conférer*, Le Livre de poche, Paris 1972, p. 174.

18. Pour une étude de la place et des valeurs de l'accord dans ce débat, voir M. Doury, C. Kerbrat-Orecchioni *La place de l'accord dans l'argumentation polémique: le cas du débat Sarkozy/Royal*, in "A contrariò", 16, 2011, pp. 63-87; édition numérique, <http://www.cairn.info/revue-a-contrario-2011-2.htm>.

19. Dans ce contexte, "polémiquer" signifie quelque chose comme «se dire en désaccord de façon systématique et non "honnête"».

20. Voir entre autres J. Moeschler, N. de Spengler, *La concession ou la réfutation interdite*, in "Cahiers de linguistique française", 4, 1982, pp. 7-36; J. Moeschler, N. de Spengler, *Quand même: de la concession à la réfutation*, "Cahiers de linguistique française", 2, 1981, pp. 93-112 ou M.-A. Morel, *La concession en français*, Ophrys, Paris 1996.

21. Pour une analyse de cette séquence, voir C. Kerbrat-Orecchioni, *Analyser du discours: le cas des débats politiques télévisés*, actes du 3^e Congrès Mondial de Linguistique Française, EDP Sciences, 2012 (www.linguistiquefrancaise.org), DOI <http://dx.doi.org/10.1051/shsconf/20120100338>.

22. Il est vrai que le développement spectaculaire de ces emplois est postérieur au moment où se déroulent la plupart de nos débats.

23. Ou que le français et le chinois, dont le système s'apparente à celui du japonais. Une jeune amie chinoise m'a rapporté que ce système subissait toutefois l'influence de l'anglais parmi la frange occidentalisée de la population, à tel point que lorsqu'elle converse en chinois avec ses copines, il leur arrive de demander «c'est *oui* à la chinoise ou à l'anglaise?».

24. Beaucoup de confusions sont faites à ce sujet, faute de distinguer entre le niveau proprement *linguistique* (la différence, qui se trouve exposée rapidement au début de cet article, entre les systèmes *oui/non/si* du français et *hai/iie* du japonais) et le niveau *pragmatique* (la réticence que manifestent très généralement les locuteurs japonais envers l'expression directe du désaccord); faute aussi – ce qui est plus surprenant –, de la part des locuteurs francophones, d'une conscience suffisante du fonctionnement de leur propre langue. C'est ainsi que dans un article de "Libération" (03/08/2015) intitulé *Le Japon ne dit pas son non*, on peut lire ceci: «Vous allez rire. Le *non* est parfois dur à décrypter au Japon. C'est un fait. Mais au risque de vous inquiéter plus encore le *oui* peut également réserver de jolies surprises. Il peut même signifier un... *non* travesti en *oui*. Oui, langue japonaise peut être perverse. [...] Le *hai* est à la fois une ponctuation, un rythme, une présence énergique qui claque et fouette l'air à intervalles réguliers. Au Japon, il faut indiquer à l'autre qu'on l'entend. Mais cela n'est pas un gage de clarté positive: *hai* peut signifier "je vous écoute", "je comprends ce que vous dites", ainsi que "je comprends ce que vous dites mais je ne suis pas d'accord avec vous"». Comme quoi le risque, en matière de comparaison interculturelle, est tout autant d'exagérer les différences que de les sous-estimer...

25. On ne voit pas bien ce qu'Aristote vient faire dans cette affaire, mais passons.

26. En fait, notre héroïne s'en tirera par le moyen le plus lâche et le plus efficace: la fuite, et le retour en France.